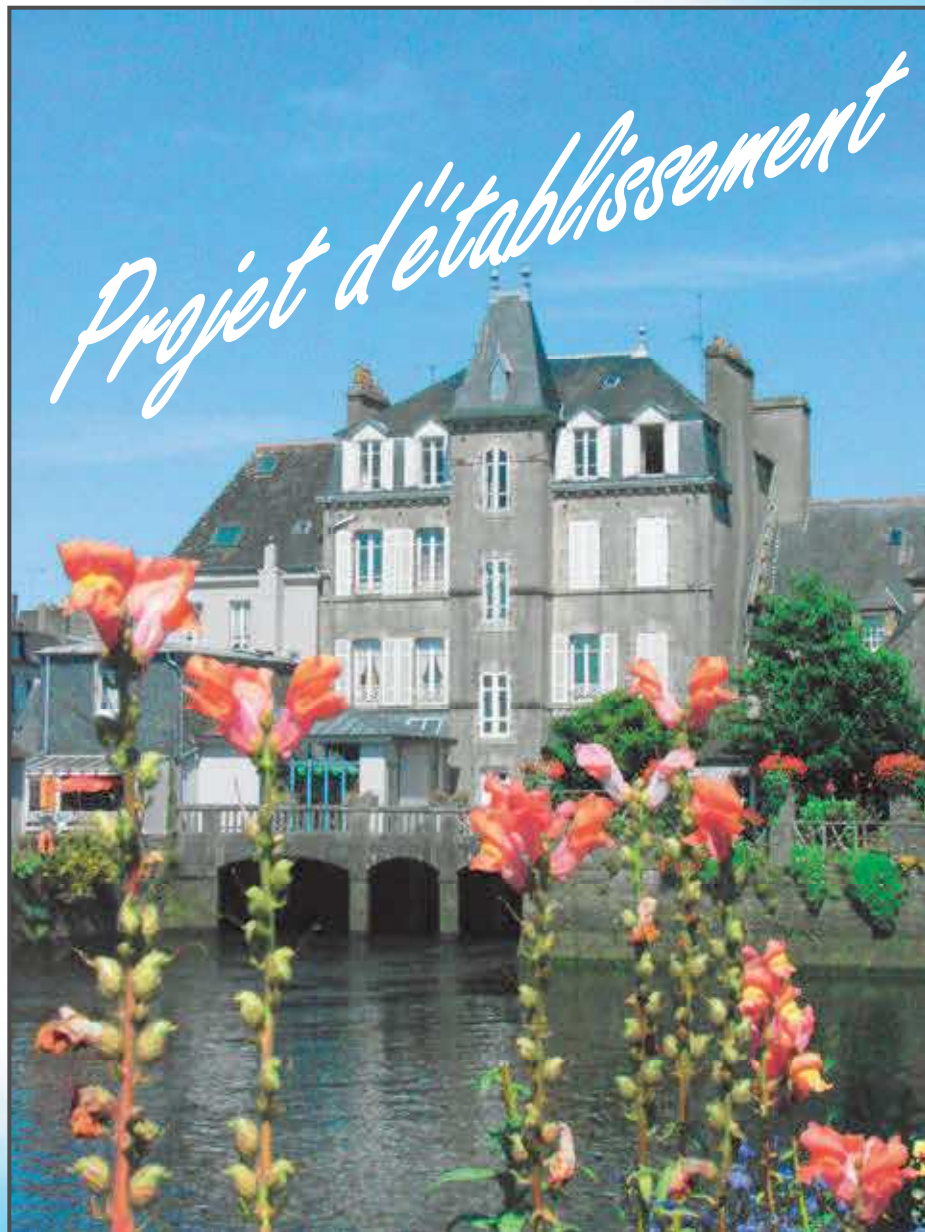


LA MAISON MUNICIPALE de la MUSIQUE *présente*



2012-2015



sommaire

I. Etat des lieux

- A. La structure d'enseignement
- B. La mission des enseignants
- C. Les évolutions entre 2004 et 2011
- D. Les pratiques amateurs

II. Objectifs généraux d'une future école intercommunale

- A. Objectifs principaux de cette école
- B. organisation et évaluation

III. Axes de développement

- A. Rayonnement intercommunal
- B. Structuration pédagogique

IV. Mise en œuvre du projet d'établissement

V. Tableau synthétique des actions sur la durée du projet d'établissement

PREAMBULE

A ce jour, Musiques et Danses en Finistère, les élus du territoire et les responsables des écoles de musique existantes, ont engagé une réflexion autour du thème suivant :

« Apprendre et pratiquer la musique sur son territoire : pourquoi et comment se doter d'une école de musique, pôle d'animation et de ressources d'un territoire pour ses habitants. »

Buts de la politique musicale de la Ville :

- Valoriser et diversifier les enseignements,
- Développer les partenariats avec les équipements et les associations du pays de Landerneau,
- Permettre l'échange, favoriser la pratique collective sous toutes ses formes.

I/ Etat des lieux

A. La structure d'enseignement

La Maison Municipale de la Musique au 4 octobre 2010 regroupe l'Ecole de Musique et 11 partenaires associatifs qui œuvrent dans le domaine musical.

L'Ecole de Musique c'est :

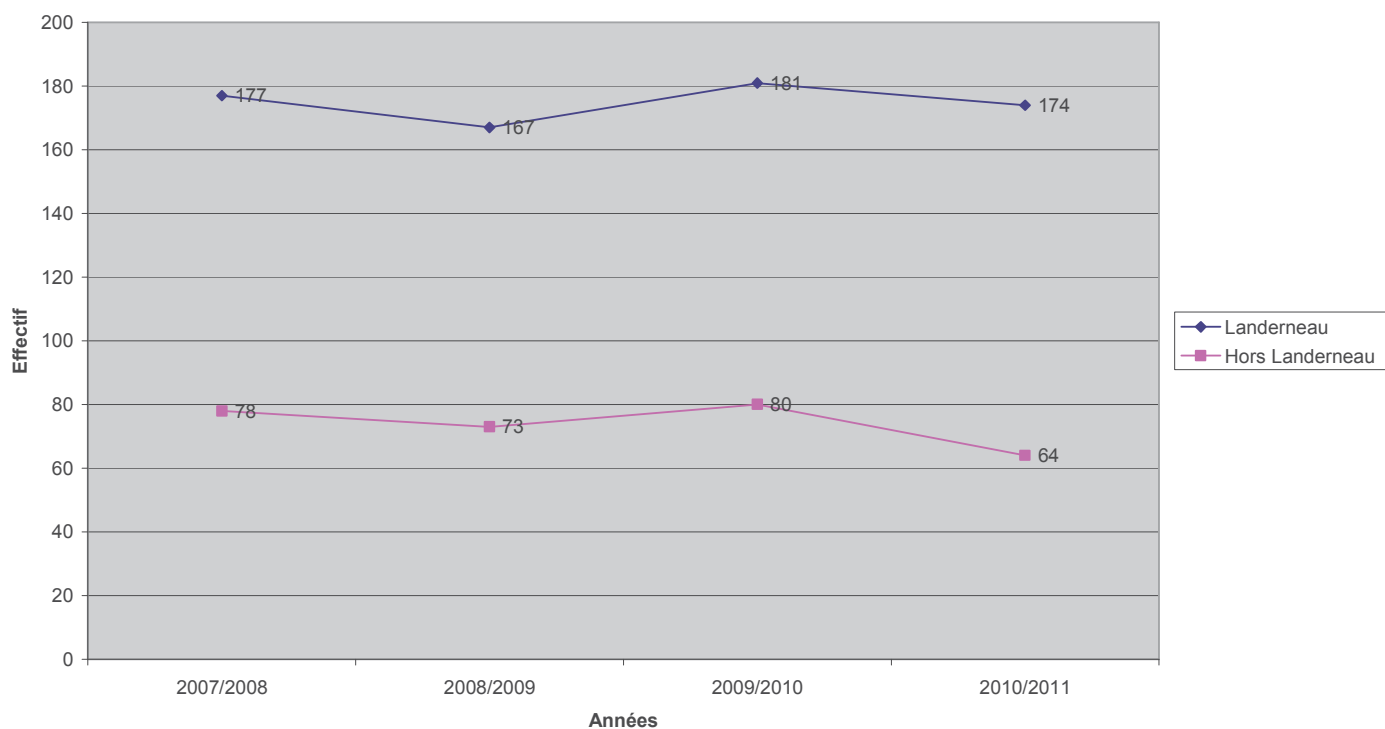
- 238 élèves dont 202 enfants, 5 18-25 ans et 31 adultes
- 17 disciplines instrumentales assurant 104h 45 de cours hebdomadaires : percussion, piano, accordéon, synthétiseur, bombarde, formation musicale, accompagnement, trompette, tuba, harpe celtique, flûte traversière, violoncelle, violon, violon alto, guitare, saxophone et clarinette
- 6 ateliers de pratiques collectives : une chorale, un ensemble traditionnel, deux orchestres à cordes, un ensemble à vent en partenariat avec l'orchestre philharmonique et un atelier jazz
- 1 bâtiment d'une capacité de 785 m² comprenant :
1 salle de répétitions et/ou spectacles de 126.72 m²
1 salle dédiée aux groupes de musique actuelle de 108.78 m²
- 1 financement intégralement pris en charge par la ville de Landerneau, soit un financement de 243 575 €

Quelques chiffres

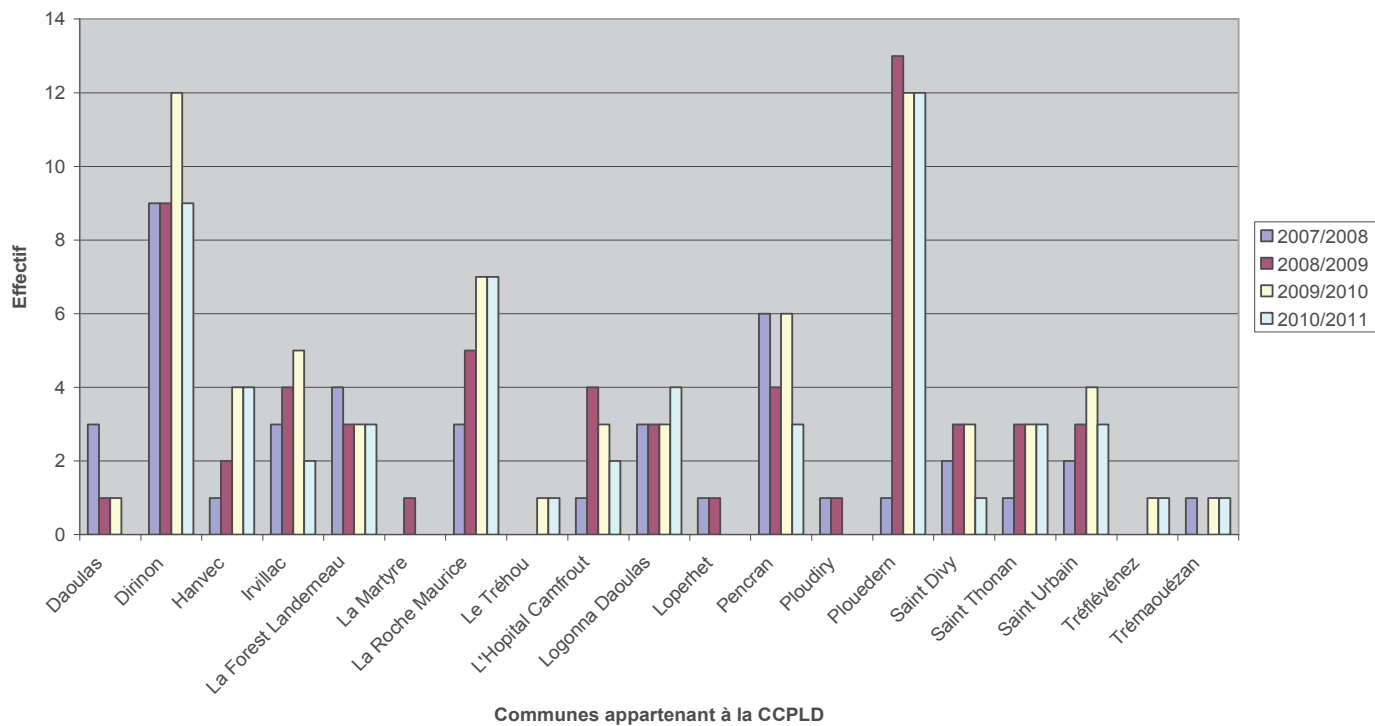
Communes appartenant au pays de Landerneau Daoulas



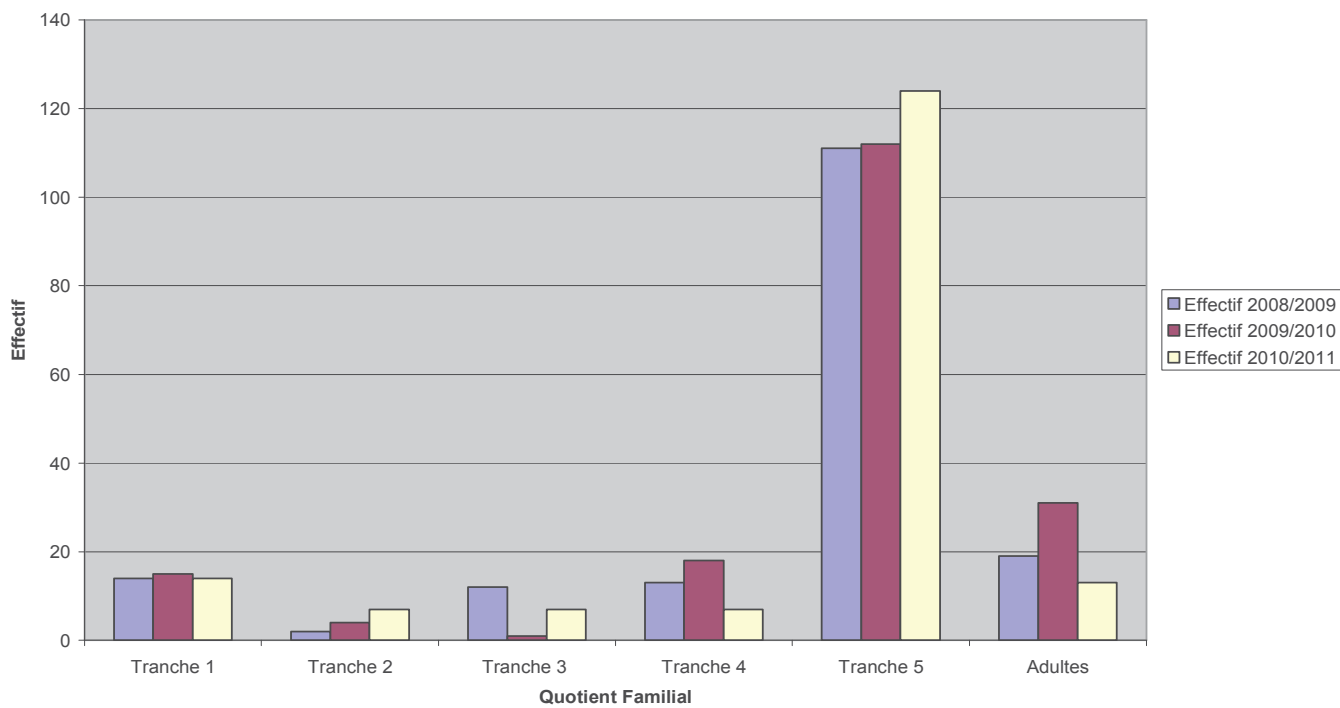
Origine géographique des élèves, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas



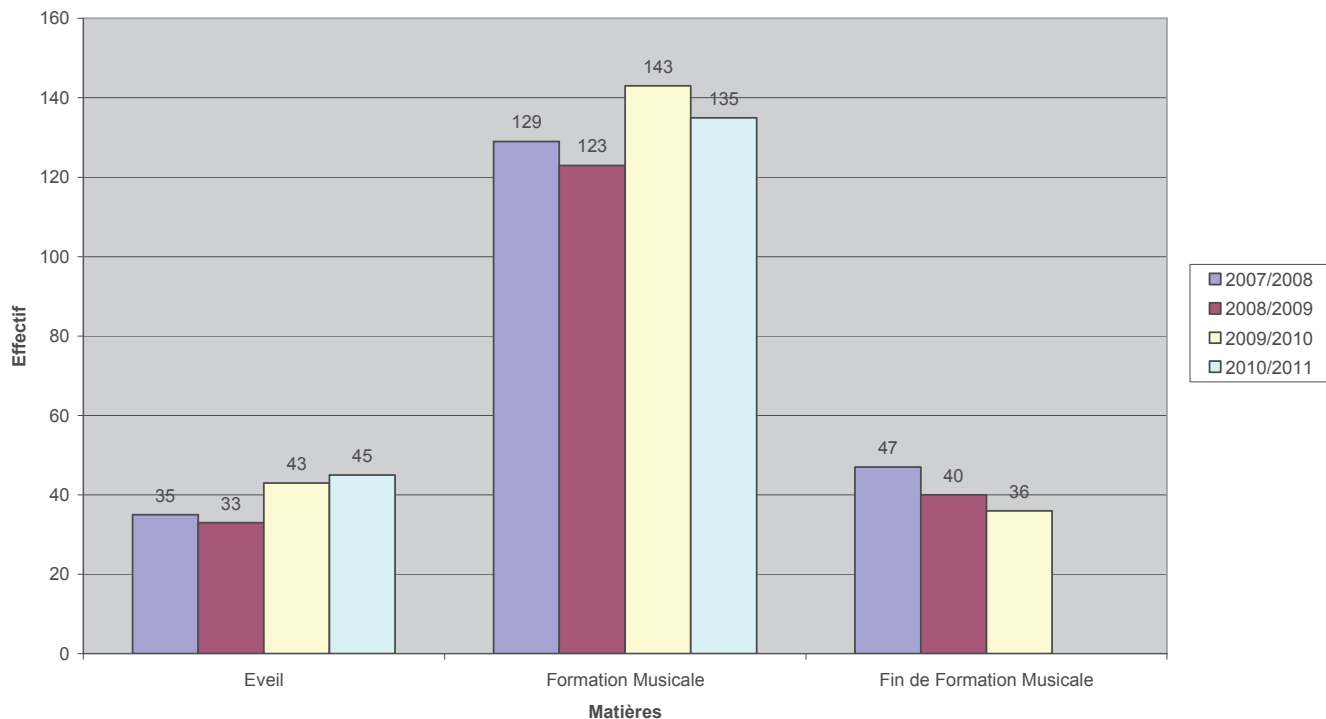
Provenance des élèves appartenant au territoire de Landerneau



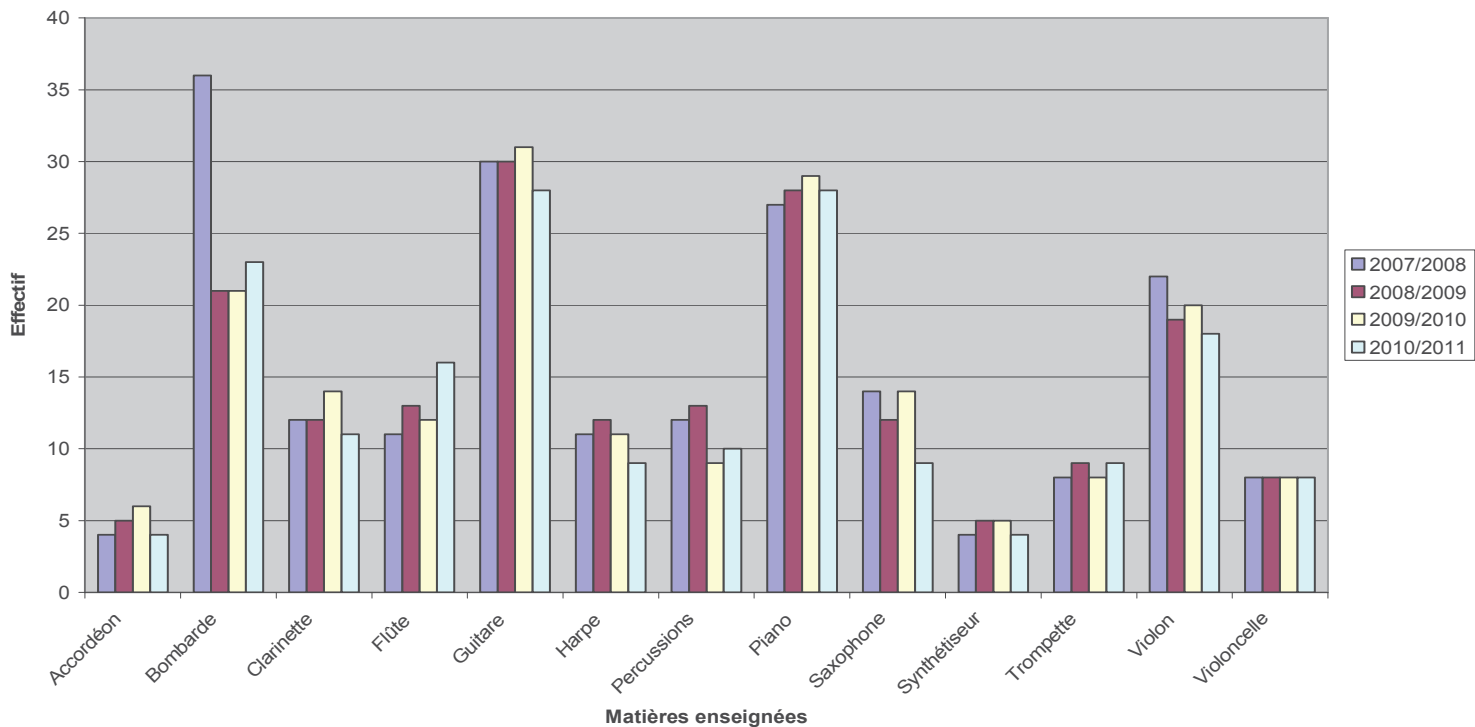
Répartition des élèves Landernnéens par tranche QF



Evolution du nombre d'élèves inscrits en Formation Musicale



Evolution des effectifs d'élèves inscrits en instruments de 2007 à 2011



B. La mission des enseignants

- ✿ 17 disciplines instrumentales enseignées (15 professeurs d'instruments + 2 en solfège),
- ✿ 104h45 hebdomadaires de cours,
- ✿ 250h de projets scolaires en écoles primaires et maternelles,
- ✿ 105h d'interventions sur le temps de midi en milieu scolaire,
- ✿ 10 niveaux de formation musicale dont 3 niveaux adultes,
- ✿ 15h annuelles de présentations des concerts JMF,
- ✿ 3 niveaux d'éveil musical,
- ✿ 5 ateliers de pratiques collectives,
- ✿ 1 chorale d'enfants,
- ✿ 1 Coordinateur à 22h/semaine,
- ✿ 1 secrétaire à 23h/semaine.



C. Les évolutions de l'Ecole de Musique de Landerneau entre 2004 et 2011

◆ Structuration de l'équipe pédagogique : recrutement à la rentrée 2004 d'un nouveau coordinateur

En 2004, la ville a recruté un coordinateur à 22H / semaine, afin de :

- Gérer l'administratif de l'école (suivi du personnel, formation, accueil des usagers, etc...).
- Coordonner l'équipe pédagogique et ses projets : réunions d'enseignants régulières, créations de productions en divers lieux (maisons de retraites, médiathèque, berges en musique, le Family).
- Développer les liens et les projets transversaux avec les partenaires associatifs - une création du « Celtocubanrock Orchestra » 3 associations sur scène soit 70 musiciens au festival kann al Loar en juillet 2005.
- Concert communs de l'orchestre philharmonique, de l'orchestre de l'école et de l'ensemble traditionnel à l'église Saint Houardon en avril 2004.
- Concert des 500 ans du Pont en juin 2010.

◆ Création d'un atelier de pratique collective de bombarde

L'association du bagad s'est trouvée dans l'impossibilité de pérenniser un contrat emploi jeune. Le professeur de bombarde, monsieur Sylvain MIOSSEC, étant titulaire d'un DEM de musique traditionnelle et vu le souhait de l'école de s'ouvrir à toutes les esthétiques, les cours sont désormais assurés par l'école de musique. Les élèves débutants s'inscrivent au bagad qui confie leur formation à l'école de musique. Après trois années, ils choisissent de continuer à l'école, de manière personnelle ou s'orientent vers le bagadig de Landerneau.

Bilan : Après une mise en place administrative délicate, les ateliers fonctionnent bien, ils ont donné naissance à un atelier percussion bagad en septembre 2011. Ces ateliers encadrés par les enseignants de l'école favorisent les échanges avec les pratiques amateurs.

◆ Réorganisation des interventions en milieu scolaire : soit 100h au total pour les 5 groupes publics (maternelles et primaires)

- En 2004, une convention liait l'école aux JMF : 115 heures étaient attribuées pour des présentations en milieu scolaire des concerts JMF,
- En 2006, révision de la convention, en y associant l'éducation nationale, l'école a proposé 115 heures d'interventions et 15 présentations JMF,
- En 2010, prise en charge des interventions par la Communauté de Communes du pays de Landerneau Daoulas. L'école assure aujourd'hui, 262 heures d'intervention sur le territoire du pays de Landerneau et sur d'autres communes, comprenant les présentations JMF.
- En 2011, l'école assure aujourd'hui 323 heures d'intervention sur le pays de Landerneau (canton de Ploudiry et Landerneau) comprenant interventions et présentations JMF.

Bilan : Les actions sont en place, l'équipe pédagogique souhaite développer les projets transversaux avec ces actions.



◆ **Modification du règlement intérieur : pratique collective obligatoire**

La pratique collective régulière, qu'elle soit vocale ou instrumentale, fait partie intégrante de la formation musicale dispensée par l'Ecole de Musique. Le choix proposé est d'intégrer :

- ✓ Une chorale
- ✓ Deux orchestres à cordes (un pour les petits niveaux & un pour les grands élèves),
- ✓ L'orchestre philharmonique, association avec qui l'école a passé convention pour l'accueil, le suivi et la validation de la pratique pour les jeunes qui le souhaitent,
- ✓ L'atelier jazz, basé sur la découverte du répertoire et l'apprentissage de l'improvisation,
- ✓ L'ensemble traditionnel, découverte du répertoire celtique et apprentissage par la transmission orale,
- ✓ La chorale d'enfants, apprentissage et découverte de différentes esthétiques,
- ✓ Un des ateliers de pratique d'ensemble proposés en septembre par l'Ecole de Musique, en lien avec les objectifs de l'établissement.

Bilan : La pratique collective est bien suivie, sauf pour les classes de guitare et de piano. Les enseignants de ces deux disciplines créent tous les ans un projet de classe basé sur la pratique à plusieurs (4 mains, accompagnement de film muets, ensemble de guitares) afin que tous pratiquent en collectif.

◆ **Création d'un atelier trompette avec une classe d'insertion scolaire**

Le projet Openzik a permis une initiation à la musique des élèves de CLIS. Une très grande majorité d'entre eux n'avait jamais joué d'aucun instrument. Cette pratique les a éveillés à la culture musicale (écoute de styles différents, rencontres avec des artistes,...).

Ils ont appris à mieux écouter, à s'écouter les uns les autres, à se concentrer davantage, à tolérer les faiblesses des uns et des autres.

Les autres élèves de l'école étaient surpris d'entendre et d'écouter les CLIS jouer d'un instrument aussi difficile. Ces enfants, en difficulté scolaire, ont pu montrer leurs compétences, notamment lors du spectacle de fin d'année. Ils ont été valorisés et beaucoup d'entre eux ont repris confiance en eux.

Les élèves étaient très motivés par le cours. Ils étaient plus disposés à écouter, le jour où Openzik avait lieu. Ils ont pu travailler sur des exposés, se produire en spectacle, ils ont vraiment eu envie de travailler sur ce projet. Certains ont demandé des cours à leurs parents (naissance de projets personnels).

Enfin, ils ont appris à prendre conscience de leur corps, à respirer, se relaxer mais également à développer l'esprit de groupe et la socialisation.



Bilan : L'atelier est un vecteur social, certains enfants se découvrent des compétences alors qu'ils sont en situation d'échec scolaire. Le renouvellement du parc instrumental peut poser problème à l'avenir.

◆ **Mise en place d'un parcours spécifique pour les enfants handicapés**

Depuis 2001, l'école accueille en son sein, des élèves présentant des handicaps divers. En 2009, elle a mis en place un parcours de formation musicale « à la carte » animé par un professeur spécialisé auprès des enfants handicapés ; en plus des cours d'instruments, ils peuvent bénéficier d'un cours de formation musicale adaptée. L'enseignant spécialisé est mis à disposition par « Musiques et Danses en Finistère ». Il conseille les professeurs instrumentaux et assure les transcriptions de partitions en braille musical. La création de ce poste à l'association « Musiques et Danses en Finistère » a pu voir le jour, grâce à l'action des parents de ces enfants, (en lien avec l'école de musique), auprès du Conseil Général.

Bilan : Ce poste dépend de Musiques et Danses en Finistère. Il est cependant le fruit de la détermination de parents landernéens et de l'équipe pédagogique de l'école. Tous les handicaps ont été pris en compte par l'intervenant, cécité, autisme, trisomie, et récemment dyspraxie. Ces élèves font d'énormes progrès personnels, un travail est mené actuellement par l'équipe pour gérer leur intégration aux pratiques collectives.

◆ **Développement des masterclass et rencontres d'artistes en partenariat avec le centre culturel « Le Family », et les acteurs culturels de la ville**

Depuis 2004, de nombreuses collaborations, avec la programmation du Family, rencontres d'artistes et masterclass :

- Le block15 :
 - Concert et masterclass (J.M.F., Atelier Culturel, école de musique),
 - Violoncelle : Emmanuelle Bertrand, Block 15, masterclass
 - Piano : Pascal Amoyel
- Les trilles du Diable :
 - Concert et rencontre (J.M.F., Atelier Culturel, école de musique)
 - Violon : Nemanja Radulovic et ses musiciens
- Trombamania : 17 & 18 mai 2008
 - Concert et masterclass (Atelier Culturel, école de musique)
- Quatuor de saxophones de Brest : 7 & 8 février 2009
 - Concert et masterclass (école de musique)
- Bachué et Corinna Hewatt : 19 & 20 février 2011
 - Concert et masterclass (Atelier Culturel, école de musique)

A ce jour, la direction de l'école est consultée, tous les ans, pour la programmation musicale de l'Atelier Culturel et peut proposer des spectacles (exemple : Trombamania, Bachué)

Bilan : Rencontres ou masterclass riches pour les élèves, le développement de ces rencontres serait souhaitable mais cela entraîne un coût financier non programmé par la collectivité. (Possibilité d'ouvrir ces rencontres à un plus large public, par exemple Loperhet, Saint Thonan).

◆ Création du Printemps Musical

Depuis 2009, l'école propose un printemps musical, tous les mardis du mois de mars de 20H à 21h, des concerts gratuits par des élèves, des professeurs ou des partenaires associatifs.

Bilan : la fréquentation en semaine des concerts ne fonctionne pas lorsqu'ils sont à caractère pédagogique, l'équipe pédagogique propose depuis 2011 un concert annuel des enseignants (Pierre et le loup en mars 2011, Carnaval des animaux en novembre 2012), les auditions d'élèves revenant sur le mercredi ou le samedi et/ou en première partie du concert des profs

Exemples de productions :

- Printemps 2009 :
 - 1/ Concert des professeurs Musique Sud américaine
 - 2/ projet Brassens Chorale et classe de guitare

- Printemps 2010 :
 - 1/ Concert des professeurs : Musique du XXème siècle,
 - 2/ Concert de harpe par les classes de Landerneau et Quimper,
 - 3/ Ensemble de clarinettes : « Crème de marrons »,
 - 4/ Opéra bouffe + projet Beatles, Chorale et classe de guitare,
 - 5/ Cinéma muet : Laurel et hardy, Classes de piano, éveil et chorale.
 -

- Printemps 2011 :
 - 1/ Concert des professeurs Pierre et le Loup
 - 2/ Concert des grands élèves
 - 3/ Chorale Dindan al loar.

◆ Création du pique-nique citoyen de la Fête de la Musique

Tous les ans, depuis 2006, l'école propose une fête appelée « Berges en musique ». La journée débute dans les jardins de l'EHPAD avec un pique nique citoyen en musique (animé par les élèves de l'école de musique et les partenaires associatifs).

C'est un lieu idéal pour l'accessibilité des personnes âgées de l'établissement, pour la rencontre avec les familles et la jeunesse. La fête se poursuit ensuite en ville jusqu'à 20H environ. En soirée, les bars prennent la relève avec, souvent, la programmation des groupes locaux (dont plusieurs répètent à l'école de musique).

En 2011, l'école a profité des festivités des 500 ans du pont de Rohan, pour proposer un opéra pour enfant : « Le petit pont de Charençon ».





Samedi, l'édition 2010 des Berges en musique fêtera elle aussi, à sa manière, les 500 ans du pont. Entre 150 et 180 enfants interpréteront un opéra en son honneur.

Les Berges en musique, version landernéenne de la Fête de la musique, s'étoffent d'année en année. Il est vrai que de plus en plus d'associations locales prennent volontiers part à son organisation.

Déambulations en ville

Samedi matin, des orchestres déambulatoires iront chercher la population en ville pour l'emmener sur le jardin de l'Ehpad où est organisé, à partir de 11h30, un pique-nique musical. Vers 16h, on fera le chemin en sens inverse au son du bagadig dont on suivra les pas pour se retrouver sur le pont habité. Là encore, nouvelles aubades et prestations jusqu'à 19h. Ce sont ensuite les bars qui, ouverts jusqu'à 2h du matin, prendront le relais avec des groupes en tous genres, programmés le plus souvent sur des scènes extérieures (le détail de la journée ci-dessous).

Énorme travail

Une fête somme toute assez classique diront certains. Pas si sûr. Ce n'est pas tous les jours qu'il est permis d'entendre un opéra pour enfants à Landerneau. «Nous avons voulu innover cette année. L'école de musique a décidé de s'investir sur un gros projet qui a demandé un énorme travail de la part des enfants», explique le directeur Pierre-Antoine Colas. Car, pour les jeunes élèves de l'école de musique, «Le petit pont de Charençon», nom de l'opéra en question, a bien occupé toute cette fin d'année. À peine les derniers examens passés, voilà qu'on leur demandait encore de redoubler d'efforts et d'attention. «Sur les dernières semaines, nous étions à trois heures de répétitions hebdomadaires avec 150 enfants dont les plus jeunes âgés de 5 ans. Dimanche, nous les avons encore fait travailler. Ils étaient là dès le matin jusqu'au milieu de l'après-midi», poursuit encore le directeur.

Avec douze musiciens

Mieux, le livret de l'opéra ne prévoyait qu'un accompagnement piano. À l'école de musique, on a décidé de corser encore un peu plus la difficulté. «Nous avons demandé à notre professeur de clarinette, Michel Dissegna, d'écrire une nouvelle orchestration qui ferait intervenir tous les enseignants de l'école, soit douze musiciens», assure Pierre-Antoine Colas.

Épilogue landernéen

Ce n'est pas tout. Cet opéra raconte l'histoire d'un pont qui, incommodé par l'implantation d'une cimenterie à ses côtés, décide de sillonner le pays pour trouver un meilleur site et un autre cours d'eau à enjamber. Les musiciens du groupe TriZen (ex-Mentrel) ont souhaité s'associer au projet. Ils ont rallongé l'opéra en lui donnant une connotation très landernéenne. Signalons enfin qu'avant que ne se joue l'opéra (à 15h), l'ensemble traditionnel de l'école de musique ainsi que les petits de la classe d'éveil musical se produiront également. En tout, ce sont ainsi près de 180 chanteurs et musiciens qui monteront sur scène à l'occasion de la représentation de cet opéra.

C. Les pratiques amateurs

En accueillant dans ses locaux des partenaires associatifs l'école de musique se doit :

- ✿ De fédérer diverses associations musicales,
- ✿ De créer des liens entre elles,
- ✿ De partager des locaux communs,
- ✿ De monter des projets ensembles.

II/ Objectifs généraux d'une future Ecole Intercommunale

A. Objectifs principaux de cette école

L'Ecole de Musique n'est pas un lieu fermé de formation. Elle est un centre d'animation de la vie culturelle. Dans ce chapitre, sont définies les grandes orientations et les propositions de développements. Celles-ci seront instruites par la direction de l'école et seront systématiquement validées par le conseil d'adjoints.

1/ ETRE UNE SOURCE DE RAYONNEMENT SUR LE TERRITOIRE

☐ L'école municipale confirme ce rôle de rayonnement sur le territoire, d'années en années. Ce rayonnement communal est devenu incontestable. Cette place est confirmée par ses actions qui s'ancrent de plus en plus dans le quotidien de la Ville et qui donne un sens au travail réalisé par les élèves et les enseignants (Ex : Berges en musique, masterclass, production de l'Atelier Culturel, Printemps musical...). Cet ancrage dans les différents temps d'intervention et les productions publiques (temps scolaire, périscolaire et extra scolaire), s'exprime également avec une place de choix dans l'évènementiel sur la commune (ex : auditions EHPAD...), en partenariat avec les communes/collectivités du pays de Landerneau Daoulas (CCPLD).

2/ ETRE UN LIEU D'APPRENTISSAGE ET DE CREATION POUR TOUS

A ce jour, l'école a porté une attention particulière aux points suivants :

☐ L'écoute et l'accueil du projet personnel de l'élève dans un contexte collectif (créations collectives, projets pluridisciplinaires...)

La mise en valeur des ressources de l'élève à travers des mises en situation de création et de production.

La création comme outil pédagogique et comme aventure artistique.

Les interventions en milieu scolaire, (actions en direction du milieu scolaire et des projets en partenariat avec d'autres structures de la ville), qui permettent de toucher les publics.

L'accueil des enfants présentant des handicaps depuis 2001, depuis 2009 mise en place d'un parcours adapté en collaboration avec un enseignant spécialisé auprès des enfants handicapés.

Les interventions sous forme d'atelier trompette dans les classes d'insertion scolaire de la ville

☐ La Ville propose aux élèves un lien étroit avec le spectacle vivant, à travers les masterclass, les tarifications réduites à un certain nombre de concerts programmés sur la Ville (ex : concert gratuit en partenariat avec l'UBO, tarif réduit pour ceux de l'Atelier Culturel...). Les élèves peuvent découvrir différentes esthétiques artistiques, afin de les aider à mener à bien leur propre projet.

3/ ETRE UN LIEU D'ENSEIGNEMENT DE QUALITE

- ▣ A travers leur activité personnelle en tant qu'artistes, interprètes, créateurs, ou théoriciens de l'art, les enseignants contribuent à l'enrichissement des enseignements et à l'inscription du projet pédagogique dans la vie artistique. Ainsi les activités de créateur, de concertiste, de musicien d'orchestre, de chercheur, de critique, de formateur, de membre de jury lié à l'enseignement ou à la diffusion, participent à l'équilibre artistique de l'enseignant et bénéficient, directement ou indirectement, à la structure pédagogique. Ces activités s'effectuent en accord avec la direction et dans le respect des règles de cumul d'emplois.
- Les professeurs enseignent la pratique artistique correspondant à leurs compétences, leur statut et la définition de leur fonction.
 - Ils participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (concertation pédagogique, auditions d'élèves, jurys internes).
 - Ils veillent à leur formation permanente, Elle concourt à la motivation et au ressourcement de leurs pratiques artistiques. (Aujourd'hui, la Ville apporte son soutien aux demandes de formations individuelles des enseignants proposées par les organismes tels que le CNFPT, Musiques et Danses en Finistère, Musiques et Danses en Bretagne etc.).
 - Ils participent à la définition et à la mise en œuvre du projet de l'établissement,
 - Ils participent à la recherche pédagogique et à sa mise en œuvre,
 - Ils participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale et tiennent, auprès des praticiens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

4/ ETRE UN LIEU DE RESSOURCES POUR LES PRATIQUES AMATEURS

- ▣ L'école de musique doit être le lieu vivant de la musique sur le territoire, elle est un lieu de rencontre et d'échange entre les associations, les professionnels et les élèves. Elle offre au public des moyens matériels qui peuvent être consultés ou mis à disposition (instruments, parthèque, savoir faire etc.....).

Au travers de la maison de la musique, c'est une aide à la pratique amateur, aux rencontres entre artistes amateurs et professionnels, d'échanges qui se développe au fil des années. En cela, elle répond aux objectifs de mise en œuvre du développement durable, qui est le fil conducteur de la politique municipale. Le projet 23 « encourager le brassage culturel » dont une des actions « faire vivre la culture bretonne dans la cité » (action 41) se concrétise par le soutien de l'école municipale de musique à la « Kejadenn » organisée en mai.



B Organisation et évaluation

1/ Organisation

1.1/ Structure des cycles

Proposée en concertation entre les acteurs du projet d'établissement et l'équipe pédagogique :

Cycle	appellation	objectifs	observations
Eveil Maternelle PS/MS	Jardin musical 1 3 à 5ans	Sensibilisation à l'univers sonore et rythmique adapté à l'âge	On réduit l'amplitude d'âge de 3 à 5) (au lieu de 2 à 5)
Eveil Maternelle MS/GS	Jardin musical 2 5 à 6 ans	Sensibilisation à l'univers sonore et rythmique adapté à l'âge	Découverte des instruments au programme
Initiation CP	1C1	Acquisition des fondamentaux (pulsation, rythmes et chant)	Transmission orale
Initiation	1C2	Objectifs à définir par l'équipe enseignante	Réunion annuelle d'élaboration des épreuves de F.M. Pratique collective obligatoire
Initiation	1C3		
Initiation	1C4		
Développement	2C1		
Développement	2C2		
Développement	2C3		
Développement	2C4		
Projet personnel	3C	Mise en place d'un projet par l'élève	Les professeurs s'adapteront au projet dans leur enseignement. Un référent esthétique par projet sera nommé.

1.2/ Matériels

L'école de musiques possède un grand nombre d'instruments. Ceux-ci sont utilisés pendant les cours, mis à disposition des enseignants ou des associations locales, loués à l'année aux élèves.

1.3/ Locaux

A ce jour, les locaux de Keranden ont un taux d'utilisation très important. Il est donc demandé une réflexion sur d'autres locaux (intramuros ou délocalisés sur des villes partenaires), afin de pouvoir mener à bien le présent projet d'établissement.

- Les cours d'Eveil et de formation musicale peuvent être délocalisés. Investissement nécessaire :
 - ✓ piano numérique (1700 €),
 - ✓ une chaîne hifi (200 €),
 - ✓ un set de percussion pédagogique (360 €) :
coût total : 2260 €.
- Les cours instrumentaux ainsi que la chorale d'enfants et/ou l'ensemble traditionnel peuvent être délocalisés.
 - Pour les pratiques collectives, du matériel est utilisé, (percussions, sono, clavier). Il est donc difficile, à faible coût, de délocaliser les ateliers Jazz et Harmonie.

2/ Evaluation

Le projet d'établissement, applicable dès la rentrée 2012 et pour une durée de 3 ans, est un projet vivant qui doit savoir s'adapter. Une évaluation régulière en sera le garant.

Enfin, une évaluation finale se fera début 2015, dans le cadre de la préparation du futur projet.

Les indicateurs seront définis par une commission avant fin 2012, afin d'établir plus précisément les modalités et critères d'évaluation.

Celle-ci devra prendre en compte notamment :

- ❖ Le nombre d'élèves par cycle,
- ❖ L'indication des provenances territoriales et sociologiques des élèves,
- ❖ La poursuite du parcours des élèves au niveau des 3 cycles,
- ❖ Le nombre de manifestations de l'école sur le territoire,
- ❖ La production propre de l'école, y compris celle des pratiques collectives et amateurs,
- ❖ Les liens ou conventions passées avec les autres acteurs culturels du territoire,
- ❖ Les liens ou conventions passées avec les autres écoles de musique.

D'autres éléments pourront également être pris en compte pour l'évaluation :

- ❖ L'accueil,
- ❖ La satisfaction de la population,
- ❖ Le respect des engagements financiers,
- ❖ Les moyens humains,
- ❖ La prise en compte du développement durable dans les actions entreprises par l'école de musique.

III/ Axes de développement

A. Rayonnement intercommunal

1.1/ ETRE UNE SOURCE DE RAYONNEMENT SUR LE TERRITOIRE

🌀 Pendant la durée du présent projet d'établissement, l'école souhaite développer les axes principaux d'un essor géographique plus large :

Il existe déjà des interventions en milieu scolaire réalisés par la musique de l'école sur une partie du territoire de la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence « éveil musical » retenue par cette collectivité.

Année scolaire 2012/2013 :

1.1.1/ Développer les projets transversaux entre les classes d'instruments de l'école et les interventions en milieu scolaire

1.1.2/ Développer les auditions et spectacles hors Landerneau, dès septembre 2012.
(Echéancier de ces actions en annexe).

1.1.3/ Etudier sur la décentralisation de cours avec les communes partenaires (étude en cours avec la commune de St Thonan), mais également sur la partie Nord Est du territoire (plateau de Ploudiry).

Année scolaire 2013/2014 :

1.1.3/ Mise en place de cours décentralisés

B.Structuration pédagogique

2.1/ ETRE UN LIEU D'APPRENTISSAGE ET DE CREATION POUR TOUS

☉ La Ville propose de développer :

2.1.1/ Un pôle de musiques actuelles incluant l'accueil et le suivi des usagers.

2.1.2/ Création sur l'année scolaire 2012/2013, de journées de formation dédiées aux musiques actuelles. Accessibles aux élèves de l'école, aux groupes utilisant la salle Glenmor mais également, à toute personne du territoire, en fonction des demandes formulées.

2.1.3/ La mise en place, en 2013, à l'issue du second cycle d'un cycle « projet personnel » (un cours d'instrument + MAO et harmonie clavier) qui permettra aux élèves après l'acquisition de bases communes, de s'orienter vers un projet propre. Ils bénéficieront d'un accompagnement instrumental ainsi que d'ateliers facultatifs (Musique Assistée par Ordinateur, harmonie clavier).

2.1.4/ La Ville s'engage à négocier avec les différentes municipalités, la possibilité d'appliquer des tarifs uniques, pour l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas.

Ce projet, outre qu'il répond à un objectif de dimensionnement territorial plus large, répond de même à la politique de développement durable par l'instauration de quotients familiaux qui permettent une meilleure prise en compte des budgets familiaux les plus modestes (projet 3 : favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous).

Année scolaire 2012/2013 :

2.1.4/ Négociations tarifaires avec Ploudiry, Dirinon, Tréflévénez

Année scolaire 2013/2014 :

2.1.4/ Négociation avec les autres communes du territoire

2.2/ ETRE UN LIEU D'ENSEIGNEMENT DE QUALITE

☉ Pour la durée de ce présent projet d'établissement, la Ville souhaite mettre en place :

Année scolaire 2012/2013 :

2.2.1/ Faciliter les rencontres avec les artistes et le processus de création.

- ✓ Favoriser la possibilité d'assister aux répétitions,
- ✓ Favoriser les temps de rencontre avec les artistes,
- ✓ Continuer à organiser des masterclass.

Année scolaire 2013/2014 :

2.2.2/ Faciliter la mise en situation des élèves.

Proposer à tous les élèves et aux parents, des séances découvertes de la salle du Family, des règles de bienséance des spectateurs, des artistes, des régisseurs et des métiers du spectacle. (ex : une fois dans l'année, cours supplémentaire)

Année scolaire 2012/2013 :

2.2.3./ Au moins une fois par an, une formation collective centrée sur un aspect de la pédagogie ou une esthétique musicale à destination des enseignants.

2.2.4./ Donner la possibilité aux enseignants qui le souhaitent, de se former en interne, d'intégrer un cours de leur collègue, en fonction des places disponibles, après clôture des inscriptions.

2.3/ ETRE UN LIEU DE RESSOURCE POUR LES PRATIQUES AMATEURS

🎵 Pendant la durée du présent projet d'établissement, l'école de musique, se donne les axes principaux suivants :

Année scolaire 2012/2013 :

2.3.1/ la Ville souhaite développer la communication sur le fond existant et rendre plus lisible les modalités de prêt pour les partenaires associatifs. (plaquette de communication et informations sur Internet).

2.3.2/ Etablissement de nouvelles conventions de partenariat avec les associations partenaires, axées sur le développement de projets communs de production.

Année scolaire 2013/2014

2.3.3./ Création de journées « perfectionnement » organisées par l'école et encadrées par les enseignants : sous forme de mini-stages, les élèves de l'école de musique ainsi que tous les amateurs du territoire pourront travailler et échanger sur les techniques de base et les problèmes rencontrés.

IV Mise en œuvre du projet d'établissement

1/ Evaluation

Le projet d'établissement, applicable dès la rentrée 2012 et pour une durée de 3 ans, est un projet vivant qui doit savoir s'adapter. Une évaluation régulière en sera le garant.

Enfin, une évaluation finale se fera début 2015, dans le cadre de la préparation du futur projet.

Les indicateurs seront définis par une commission avant fin 2012, afin d'établir plus précisément les modalités et critères d'évaluation.

Celle-ci devra prendre en compte notamment :

- ❖ Le nombre d'élèves par cycle,
- ❖ L'indication des provenances territoriales et sociologiques des élèves,
- ❖ La poursuite du parcours des élèves au niveau des 3 cycles,
- ❖ Le nombre de manifestations de l'école sur le territoire,
- ❖ La production propre de l'école, y compris celle des pratiques collectives et amateurs,
- ❖ Les liens ou conventions passées avec les autres acteurs culturels du territoire,
- ❖ Les liens ou conventions passées avec les autres écoles de musique.

D'autres éléments pourront également être pris en compte pour l'évaluation :

- ❖ L'accueil,
- ❖ La satisfaction de la population,
- ❖ Le respect des engagements financiers,
- ❖ Les moyens humains,
- ❖ La prise en compte du développement durable dans les actions entreprises par l'école de musique

V/ Tableau synthétique des actions sur la durée du projet d'établissement

Echéancier de réalisation					
	Description du projet	2011/ 2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
A/Rayonnement intercommunal					
1.1/ Etre une source de rayonnement sur le territoire					
1.1.1/ Développement de projets transversaux entre les classes d'instruments de l'école et les interventions en milieu scolaire	Association des classes d'instruments aux projets DUMI		réalisation	réalisation	réalisation et bilan
1.1.2/ Développer des auditions et spectacles hors Landerneau	Audition à St Thonan et à Tréflévenez	prévu en juin 2012: 1 audition en St Thonan 1 audition à Tréflévenez	réalisation	réalisation	réalisation et bilan
1.1.3/ Etudier la décentralisation de cours avec les communes partenaires (cours collectifs)	Sur St Thonan		étude	réalisation	réalisation et bilan
	Sur Ploudiry : cours d'éveil de 10 élèves		étude	réalisation	réalisation et bilan
B/ Structuration pédagogique					
2.1/ Etre un lieu d'apprentissage et création pour tous					
2.1.1/ Pôles de musiques actuelles	Rénovation des équipements aménagement d'un placard		réalisation et utilisation du lieu	utilisation du lieu	bilan
	Réservation en ligne		réalisation	réalisation	réalisation et bilan
2.1.2/ Journées de formation dédiées aux musiques actuelles	1 ou 2 journées de formation pour les groupes amateurs, intervention d'un prestataire.		réalisation	réalisation	réalisation et bilan
2.1.3/ Mise en place d'un cycle de MAO	Cours collectif		étude	réalisation	réalisation et bilan
	Moyens : achat logiciel (2 hypothèses)		mise en place des logiciels et cours	mise en place des logiciels et cours	bilan
2.1.4/ tarifs communs à toute la CCPLD	Négociation de conventions avec Ploudiry, Dirinon, Tréflévenez		réalisation	réalisation	bilan
	Négociations de conventions avec les autres communes du territoire		étude	étude	bilan

2.2/ Etre un lieu d'enseignement de qualité					
2.2.1/ <i>Faciliter les rencontres avec les artistes et le processus de création</i>	Assister aux répétitions, rencontrer des artistes, organiser des masterclass		réalisation	réalisation	réalisation et bilan
2.2.2/ <i>Faciliter la mise en situation des élèves</i>	Séances de découvertes du Family en amont et pendant un concert		étude	réalisation	réalisation et bilan
2.2.3/ <i>Formation collective par MDF à destination des enseignants</i>			réalisation	réalisation	réalisation et bilan
2.2.4/ <i>Définition du plan de formation interne aux enseignants</i>	Définir les besoins de formation notamment pratique instrumentale transversale		étude	réalisation	réalisation et bilan
2.3/ Etre un lieu de ressources pour les pratiques amateurs					
2.3.1/ <i>Communiquer sur les fonds de partitions et le prêt de matériel</i>	Informations sur le site internet		étude et mise en ligne	réalisation	réalisation et bilan
2.3.2/ <i>Nouvelles conventions avec les partenaires de la maison de la musique</i>	Continuation de la politique partenariale entreprise	réalisation en cours	réalisation	réalisation	bilan
2.3.3/ <i>Journées de perfectionnement ouvertes aux élèves de l'école et aux amateurs</i>			étude	réalisation	réalisation et bilan